

Ensemble, donnons
un nouvel élan à l'industrie.



Agnès-Marie Lafargue,
Déléguée Générale UIMM Lorraine

« 1^{er} janvier 2024, la Métallurgie applique son nouveau modèle social ! »

« La nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie est un rendez-vous historique qui acte la naissance d'un nouveau modèle social pour l'industrie tout en favorisant la compétitivité des 1 600 entreprises de la branche en Lorraine ! », explique **Agnès-Marie Lafargue**, Déléguée Générale de l'UIMM Lorraine.

Le monde de la métallurgie est sous le feu des projecteurs avec la mise en application de sa nouvelle convention collective qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Ce nouveau référentiel va accompagner plus efficacement les profondes mutations qui ont été menées dans cette industrie qui se réinvente pour répondre aux nouveaux enjeux de société. **Agnès-Marie Lafargue**, Déléguée Générale de l'UIMM Lorraine, nous explique le contexte et la portée de cette nouvelle convention. L'ambition : créer le modèle social de l'industrie de demain pour répondre aux nouvelles attentes des entreprises et des salariés.

Qu'est-ce qui a motivé l'industrie métallurgique à procéder à ce changement de convention ?

Agnès-Marie Lafargue : Ces dernières années, l'industrie s'est considérablement transformée avec les nouveaux défis liés à la mondialisation, à l'intensification de la concurrence internationale, aux nouvelles technologies et aux effets des transformations environnementales. Les emplois ont considérablement évolué dans les entreprises et on ne travaille plus aujourd'hui comme on le faisait auparavant. En Lorraine, la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres, les quatre Conventions Collectives Territoriales pour les Non-Cadres, et la Conven-

tion Collective Sectorielle de la Sidérurgie, qui s'appliquent aux 1 600 entreprises de la branche, ne sont plus adaptées. Tout était à revoir !

La nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie constitue un socle commun adapté aux enjeux des entreprises industrielles, quels que soient leur taille et leur domaine d'activité. Elle est un outil au service de **la compétitivité** et de **l'attractivité** des entreprises, pour leur permettre de mieux accompagner l'indispensable montée en compétences des salariés, accélérée par le développement des nouvelles technologies et du numérique dans les processus de production. Pour être capables d'attirer et de fidéliser les



convention
collective de la
métallurgie
un nouvel élan pour l'industrie

« Toutes les entreprises de la branche métallurgie étant concernées, tous les professionnels qui œuvrent à leur bénéfice le sont également. C'est la raison pour laquelle nous avons confié à notre partenaire, la SSETI, la réalisation de formations spécifiques destinées aux professionnels du chiffre et des RH. N'hésitez pas à prendre contact auprès de formation@sseti.fr ! »

Agnès-Marie Lafargue,
Déléguée Générale de l'UIMM Lorraine

talents dont l'industrie a besoin, les entreprises pourront s'appuyer sur un dispositif contractuel simple, clair, et correspondant aux aspirations des nouvelles générations.

Quels sont les enjeux portés par ce nouveau référentiel ?

Nos entreprises doivent faire face aujourd'hui à deux enjeux majeurs : développer leur compétitivité et leur attractivité. L'industrie sait prendre en main son destin et se donner les moyens de s'adapter et de se transformer. **L'industrie est la colonne vertébrale économique et sociale des territoires et cette transformation est essentielle**, d'autant plus dans le contexte de réindustrialisation de notre pays.

Quelle sont dans les grandes lignes les principales modifications qui ont été apportées ?

Sur l'ensemble des huit thématiques clés concernées par la convention (temps de travail, santé/condition

de travail, rémunération, classification, relation individuelle, emploi/formation, protection sociale et dialogue social en entreprise), ce dispositif est un formidable levier pour faire évoluer la politique sociale et RH de l'entreprise, et permettra ainsi d'accompagner les transformations industrielles. Le cadre social est simplifié et sécurisé parce que les règles de gestion conventionnelle des relations au travail sont désormais uniques, écrites et compréhensibles par tous. L'ancien système composé d'un empilement de textes complexes et hétérogènes laisse place à une convention collective unique, applicable à l'ensemble des entreprises du secteur. Compétitivité, libéralité, équité, concertation, attrac-

tivité sont les maîtres mots de cette nouvelle charte.

Ce cadre conventionnel connaît la plus grande évolution de son histoire depuis les années 80. C'est une étape essentielle face aux nouvelles attentes des salariés...

Oui, complètement ! Plusieurs milliers de postes sont ouverts aujourd'hui dans la métallurgie en Lorraine. Les départs en retraite à venir couplés à la réindustrialisation de nos territoires avec des nouvelles implantations vont maintenir ce niveau de recrutement durablement. Notre société change, les attentes et les besoins des salariés et des entreprises aussi. Cette nouvelle convention collective est, entre autre, une réponse concrète à ces nouvelles attentes et à l'attractivité des entreprises du secteur.

En savoir plus
sur l'UIMM Lorraine
uimm-lorraine.com